

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-314 DU 17 JUILLET 1997

Portant approbation du Collectif
Budgétaire Gestion 1997, de la Sous-
Préfecture de SEGBANA.

LR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai , 1990 portant organisation et attributions
des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;

VU la Loi N° 97-001 du 21 Janvier 1997 portant Loi de Finances pour la gestion
1997 ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-210 du 30 Avril 1997 portant approbation des Budgets
Primitifs, Gestion 1997, des Circonscriptions Administratives du BORGOU ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Juin 1997,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le collectif budgétaire, gestion 1997, de la Sous-Préfecture de SEGBANA, arrêté en recettes et en dépenses aux montant inscrits à l'annexe ci-jointe.

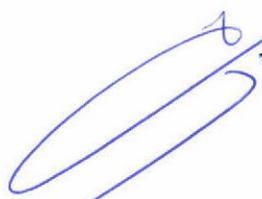
Article 2.- : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service, à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition du Sous-Préfet, Ordonnateur du Budget Local.

Le Sous-Préfet est également autorisé en cas de besoin et dans la limite de ses compétences budgétaires, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 JUILLET 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole
du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale,



Théophile N'DA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CE 2 CC 2CES 2 HAAC 2 PMCARGRIPG 2 PREPE 4
MDR 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES DGBM-CFDEB-DGTCPC-DI 5 BN-DAN-
DLC 3-GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3
JORB 1.